



COMMUNIQUE

Le SNETAP-FSU prend connaissance de la volonté de la CGT de ne pas siéger au CHS-CT de la DIRM NAMO le 15 décembre 2015. **Nous ne pouvons qu'être solidaires des motifs avancés par la CGT** : les dégâts occasionnés par la RGPP et ses suppressions massives d'emplois pendant des années auxquels s'ajoutent de nouvelles restructurations de services se traduisent pour les agents par une charge accrue de travail, des tensions ou des conflits au sein de certains services et par une dégradation des missions rendues au service du public.

Dans ces circonstances, il devient en effet de plus en plus difficile pour les représentants élus des personnels d'assumer sereinement et pleinement leur mission de représentation. A cet égard, nous demandons impérativement que la circulaire interministérielle de décembre 2014 prévoyant des temps de décharges pour l'ensemble des membres titulaires et suppléants de l'ensemble des CHS-CT soit mise en œuvre dans les meilleurs délais. Rappelons que cette mise en œuvre est déjà effective au ministère de l'Education Nationale et au ministère de l'Agriculture.

Pour ces raisons, le SNETAP-FSU ne siègera pas au CHS-CT de la DIRM NAMO le 15 décembre 2015.

Le 14 janvier 2015